

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 08 juillet 2016

Délibération n° 75-2016

Le conseil d'administration a approuvé le cadrage juridique suivant relatif aux procédures dématérialisées de recrutement des étudiants dans les parcours non sélectifs :

Dans le respect des prescriptions générales relatives à la constitution des jurys, les directeurs de composante nomment les membres des commissions pédagogiques chargées de statuer sur les demandes d'admission exprimées par le biais des applications de candidatures dématérialisées.

Dans les bornes du calendrier général de l'établissement, les directeurs de composante établissent le calendrier de recrutement de chaque formation de leur ressort (dépôt des candidatures, modalités, pièces justificatives, entretiens éventuels, dates de communication des résultats, calendrier de rendezvous pour inscription administrative).

Les directeurs de composante assurent la diffusion de ces décisions sur le site web de leur composante.

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 23

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23Contre : 0

Délibération adoptée.

BVisa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13 juillet 2016

Document mis en ligne le : 13 juillet 2016